

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT-ESTEPHE****SÉANCE ORDINAIRE DU 08 AVRIL 2024**

Nombre de membres en exercice : 19  
Nombre de membres présents : 15  
14 au moment de délibérer

Date d'envoi de la convocation : 26 mars 2024

Date d'affichage : 26 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit du mois d'avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-ESTEPHE convoqué par Madame le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

**Président de séance** : Jean VIANDON, 1<sup>er</sup> Adjoint

**Présents** : Michelle SAINTOUT, Jean VIANDON, Thomas LASSALE, Nicole GOUZIL, Jean-Pierre PAOLANTONI, Éliane ZAKA, Danielle DA ROCHA, Patricia CÉCINAS, Claude GAUZARGUES, Marc DRUESNE, Agnès CHATARD, Pierre BRAQUESSAC, Olivier MANEIRO, Romain CERVINO, Laurie LAPOULE

**Absents excusés** :

Martine MANDÉ, Carmen FAUCHEY procuration à Patricia CÉCINAS, Rémi DENJEAN,  
Nicolas MIQUAU procuration à Laurie LAPOULE

**Secrétaire de séance** : Laurie LAPOULE

**DÉLIBÉRATION N° 09-08042024** :

**OBJET : SALON DU LIVRE 2024 – DEMANDE DE SUBVENTION**

Michelle SAINTOUT, Maire, expose à l'assemblée que depuis 2008 la commune organise un salon du livre. Celui-ci se déroule à la salle des fêtes avec un succès notoire d'année en année.

Pour 2024, le salon du livre a été programmé au dimanche 06 octobre 2024.

Le montant des dépenses relatives à l'organisation de celui-ci a été estimé à 14 610,00 € sans les frais de personnel.

Michelle SAINTOUT, Maire, propose le plan de financement prévisionnel suivant :

Estimation des dépenses :	14 610,00 €
Estimation des recettes :	
Subvention Conseil Départemental :	700,00 €
Participations diverses :	2 000,00 €
Autofinancement propre :	11 910,00 €
	-----
Total des recettes :	14 610,00 €

Après cet exposé, Michelle SAINTOUT, Maire, quitte la séance.

Monsieur Jean VIANDON, 1<sup>er</sup> Adjoint, est élu président de séance. Il invite le Conseil Municipal à se prononcer sur ce plan de financement et la demande de subvention.

Vu l'avis favorable de la Commission Administrative et Financière du 21 mars 2024,

Sous la présidence de Monsieur Jean VIANDON, 1<sup>er</sup> Adjoint, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres votants (présents et représentés) :

- **APPROUVE** l'organisation d'un salon du livre en 2024,
- **VALIDE** le plan de financement de celui-ci,
- **AUTORISE** Michelle SAINTOUT, Maire, à solliciter l'attribution d'une aide du Conseil Départemental pour le financement des dépenses liées à celui-ci,
- **DIT** que le solde de l'opération sera pris en charge par la collectivité si l'aide demandée n'atteint pas le montant nécessaire à son financement.

<b>Votants : 16</b> (14 + 2 procurations)		<b>Votes exprimés : 16</b>
<b>Pour : 16</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>

Fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Le Maire,  
Michelle SAINTOUT

La secrétaire de séance,  
Laurie LAPOULE



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat.  
Acte certifié exécutoire par le Maire compte tenu de sa réception en Sous-Préfecture et de son affichage et sa publication sur le site Internet de la collectivité.*